



les couleurs du tri
SICTOM de la Zone de Dole

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 14 DECEMBRE 2021

Nombre de délégués en exercice : 53
Présents : 32
Excusés : 21

Date convocation : 29 novembre 2021
Date affichage : 17 décembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à DOLEXPO, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : CHAMPANHET S, CROISERAT JL, DAMY O, DEWALLY D, DIEBOLT A, FICHERE JP, GAGNOUX JB, GUERRIN B, GUIBELIN H, MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, PERNOUX A, REBILLARD JM, ROBERT JC.

Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, FASSETNET G, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DEGAY P, SENOT A, KOEHREN N, LOGEROT B, PICHON JC, SERMIER P, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, FLUCHON E, GARNIER JN, JOBELIN A, LAGALICE C, SCHMIEDER M.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, BUSSIERE P, CALINON S, CHAUCHEFOIN G, FAIVRE J, FERNOUX-COUTENET G, GINDRE D, JEANNEAUX C, LACROIX O, LAGNIEN J, MATHIOT A.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H (pouvoir à M. BENESSIANO), DAUNE M, GOUNAND A (pouvoir à M. BOURCET), LAVRY G (pouvoir à FASSETNET J), PERTUS E.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DUGOIS C.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, GUILLEMOT J, LEFEVRE N.

Secrétaire de séance : Monsieur CHAMPANHET Stéphane

Délibération n° 14122021-3cs

OBJET : Adhésion à AMORCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif de l'exercice en cours,
Vu les statuts de l'Association AMORCE et leur proposition d'adhésion,
Vu l'avis favorable du Bureau Syndical dans sa séance du 1^{er} décembre 2021

Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président, EXPOSE :

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, des réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager des expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions de gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

La cotisation annuelle est déterminée par les tarifs de cotisation votés lors de l'Assemblée Générale de l'année précédente. La cotisation annuelle du SICTOM de la Zone de Dole est estimée à 970 € suivant les tarifs 2021, sur la base d'une part fixe à 310 € et d'une part variable à 0,0076 € / habitant.

Envoyé en préfecture le 23/12/2021
Reçu en préfecture le 23/12/2021
Affiché le 23 12 2021
ID : 039-253900633-20211214-14122021_3CS-DE

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et avoir pris connaissance des statuts et de la proposition d'adhésion, le Conseil Syndical :

- ✓ **APPROUVE** l'adhésion à l'association AMORCE au titre des déchets ménagers à compter du 1^{er} janvier 2022,
- ✓ **DESIGNE** Monsieur Jean-Pascal FICHERE en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, et Monsieur Olivier MEUGIN en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- ✓ **INSCRIT** la cotisation correspondante dans son budget primitif.

Fait à Brevans,
Le 14 décembre 2021

Le Président
Jean-Pascal FICHERE



Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le 23 12 2021



ID : 039-253900633-20211214-14122021_3CS-DE